

## Stratégie pour la haute performance et le haut-niveau

### Grands principes de sélection

#### Olympiade et Paralympiade 2021-2024

### Préambule

Le présent document a pour but de décrire, en lien avec la stratégie de haute performance et de haut-niveau de la FFA, **les grands principes de sélections pour l'olympiade et la paralympiade 2021-2024.**

Aux JOP de Tokyo, les équipes de France d'aviron ont remporté, 2 médailles, dont une en or, pour le groupe olympique et deux médailles de bronze pour le groupe paralympique.

Aux Jeux Olympiques, la France se positionne donc à la 5<sup>e</sup> place des nations au classement des médailles. Avec seulement deux bateaux en finale A, la France se situe à la 13<sup>e</sup> place au classement PO.

Aux Jeux Paralympiques la France atteint la 8<sup>e</sup> place au classement des médailles.

Afin de préparer les prochaines échéances internationales et notamment les JOP de Paris 2024, la FFA, suite à une analyse menée sur la base de la méthodologie Orfèvre, a identifié 3 programmes de déploiement stratégique :

- **Le programme Ambitions 2024 OLY**
- **Le programme Ambitions 2024 PARA**
- **Le programme Génération 2024-2028**

### Stratégie pour la haute performance et le haut-niveau

Les trois programmes de la stratégie de la FFA 2024-2028 ont pour **objectif prioritaire, la préparation et la performance de l'Équipe de France aux JOP de Paris.** En parallèle le programme Génération 2024-2028 aura pour **objectif l'anticipation et la préparation des JOP de Los Angeles 2028.**

A ce titre, ces deux axes devront amener les collectifs à venir performer régulièrement et à atteindre les podiums des échéances intermédiaires internationales U19, U23, senior A et para-aviron et notamment durant les championnats d'Europe et du Monde de chaque catégorie.

La fédération a pour ambition de qualifier **6 à 8 bateaux olympiques et 3 à 4 bateaux paralympiques** dans le cadre des JOP de Paris 2024.

L'objectif est d'obtenir **3 à 4 médailles sur les épreuves olympiques et 2 médailles sur les épreuves paralympiques dont une en or.**

Les championnats du Monde senior qui se dérouleront à Belgrade (SRB) en 2023 constitueront un événement particulier à une année de l'échéance majeure. Les équipages français devront avoir à cœur, outre l'accession aux podiums, d'y obtenir leur qualification Olympique ou Paralympique.

### **Pour le programme Ambitions 2024 OLY**

La stratégie se concentrera avant tout sur le maintien de la performance des deux bateaux médaillés à Tokyo (deux de couple homme et deux de couple femme poids léger). Afin d'améliorer les résultats de Tokyo en termes de médailles et de repositionner la France dans le top 10 du classement PO, un ensemble de projets seront relancés autour de bateaux historiquement maîtrisés par la France, en lien avec le niveau de performance et la densité du collectif France au lendemain des JOP de Tokyo.

### **Pour le programme Ambitions 2024 PARA**

Dans le cadre de la spécificité du Para-Aviron et en lien avec les objectifs fixés, la stratégie se concentrera sur la reconstruction d'un collectif performant autour des médaillés de Tokyo. Les 5 épreuves inscrites au programme paralympique sont envisagées.

Le développement de notre capacité de recrutement et de détection sera donc un axe majeur de notre stratégie. Il sera complété par un objectif clair d'optimisation de notre méthodologie d'entraînement notamment autour de la spécialisation PARA de notre programme ainsi que d'une meilleure individualisation. Enfin, la stratégie se déploiera aussi grâce à une augmentation de la disponibilité du staff afin de favoriser le suivi hors stage, le recrutement et la détection.

### **Pour le programme Génération 2024-2028.**

Les collectifs senior U23 et junior U19 seront constitués dans une double perspective, celle de remporter des médailles mondiales, mais également de former des rameuses et rameurs de haut niveau senior A.

A ce titre, ce programme devra permettre aux meilleurs jeunes talents U23 de réussir une transition progressive et pertinente vers Paris 2024. Il devra aussi anticiper les performances et la préparation de Los Angeles 2028.

## **Grands principes de sélection en équipe nationale**

Les collectifs préparés pour les grandes échéances internationales, championnats d'Europe, du Monde et des Jeux Olympiques ou Paralympiques, seront déterminés chaque année suite au chemin de la sélection prévus dans les avenants annuels des règles de sélection et notamment autour des indicateurs suivants :

- Performances individuelles réalisées aux championnats de France en bateaux courts et lors des tests hivernaux,
- Performances collectives réalisées lors de régates de sélection ou de compétitions officielles,
- Facteurs humains participant à la dynamique de groupe indispensable à la performance du plus haut niveau,
- Complémentarité technique qui doit être recherchée au sein de chaque équipage,
- Informations recueillies lors des stages et des regroupements et pendant l'activité régulière organisée au sein des Pôles France et Pôles Espoirs,
- Réalisation de l'ensemble des bilans demandés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et du respect de la réglementation en matière de lutte contre le dopage.

### **Obligation de participer aux étapes du chemin de la sélection**

Le chemin de la sélection est constitué de deux phases.

Une phase de sélections individuelles et une phase de sélections collectives. Elles se composent de l'ensemble des tests hivernaux, au sol, et en bateaux, des championnats de France bateaux courts ainsi que des régates et compétitions officielles de sélection.

Participer aux étapes décrites dans l'avenant annuel des règles de sélection est obligatoire pour tous les rameurs et rameuses candidats à une sélection en équipe de France, sauf

dérrogation exceptionnelle accordée par les responsables de programmes concernés et validée par le DTN.

### **Modalités de passation des tests**

La réalisation de tous les tests ou contrôles inscrits dans les règles de sélection (avenants annuels) doit être validée par un conseiller technique de la FFA, un TSR ou par le référent sportif des structures affiliées à la FFA.

Ce cadre sera responsable de la transmission des résultats à la FFA dans les délais impartis.

### **Surveillance médicale règlementaire**

Tout(e) sportif(ve) candidat(e) à une sélection en équipe de France devra se soumettre à une surveillance médicale règlementaire. Chaque sportif(ve) devra avoir réalisé l'ensemble des examens de la surveillance médicale règlementaire avant le début du stage terminal de préparation de la compétition de référence retenue comme objectif prioritaire de la saison pour la catégorie à laquelle il (elle) appartient.

### **Sélection des rameurs (ses)**

L'ensemble des collectifs de préparation des équipes de France senior A, U23, Para-aviron junior U19 et Aviron de Mer sera déterminé par les responsables de programmes et validé par le DTN en lien avec le comité de sélection des Équipes de France.

### **Responsabilité de la préparation et de la sélection**

Les responsables de programmes sous couvert du DTN ont la responsabilité de préparer et de sélectionner les sportifs(ves), afin de former les équipages.

Le comité de sélection des Équipes de France de la FFA valide en séance les sélections nominatives des rameuses et rameurs et des équipages proposés par les responsables de programmes.

### **Informations**

Les informations portant sur les règles de sélection seront communiquées aux sportifs(ves) concerné(e)s et seront consultables sur le site Internet de la FFA.



Sébastien Vieilledent  
Directeur Technique National  
Directeur Général